

MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 décembre 2022

**DOSSIER N° 2022-77 : RATTACHEMENT DES RECETTES DE LOCATION DE BUREAUX DU TIERS LIEU  
A LA REGIE DES RECETTES DE LA MAIRIE DU FOUSSERET**

L'an deux mille vingt, le six décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas -. FRONTEAU Joris - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

**ABSENTS**

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre  
M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine  
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile  
M. GALIAY Jean Sébastien ayant donné procuration à Mme TORILLON Martine.  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine  
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAPOUL Sabine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler et remplacer la délibération 2020-66 relative aux tarifs de la régie de recettes par la présente délibération.

La présente modification consiste à approuver l'intégration des recettes de location de bureaux du tiers lieu à la régie de recettes de la mairie du Fousseret.

Les tarifs des produits encaissés par la régie de la mairie du Fousseret sont, à compter du 6 décembre 2022, les suivants :

**PHOTOCOPIES ET EDITION DOCUMENTS**

COPIE NOIR ET BLANC RECTO ET RECTO-VERSO  
PARTICULIERS

A4 : 0.20 €

A3 : 0.40 €

ASSOCIATIONS DU FOUSSERET

A4 : 0.10 €

A3 : 0.20 €

COPIE COULEUR RECTO ET RECTO-VERSO  
PARTICULIERS

A4 : 0.50 €

A3 : 1.00 €



COPIE COULEUR RECTO ET RECTO-VERSO

**ASSOCIATIONS DU FOUSSERET**

A4 : 0.25 €

A3 : 0.50 €

**ACTES ETAT CIVIL DE PLUS DE 75 ANS**

3 € l'acte et l'expédition par courrier

**(ANNOTATION : LES ENVOIS PAR MAIL POUR LES ACTES E.C. SONT INTERDITS)**

**TELECOPIES**

0.20 € la page (envoi et réception)

**Plastification - Reliure - Impression Etiquettes**

A4 PARTICULIERS 0.60 €

A4 ASSOCIATIONS DU FOUSSERET : 0.30 €

A3 PARTICULIERS 1.00 €

A3 ASSOCIATIONS DU FOUSSERET : 0.60 €

**Timbres au tarif en vigueur**

**MARCHES HEBDOMADAIRES - EMBLEMES**

2€ jusqu'à 5 mètres sans électricité

4€ jusqu'à 5 mètres avec électricité

ABRIBUS - Tour de Halle

5 € l'emplacement

**CIRQUES - MARIONNETTES**

5 € par jour (du jour d'arrivée au jour de départ)

**FORFAIT ELECTRICITE COMMERCANTS - FORAINS - CIRQUES - MARIONNETTES - HORS MARCHE**

10 € PAR JOUR PAR EMBLEMES ALIMENTE (ACCES COFFRET + CONSOMMATIONS)

**OUTILLEURS**

10 € l'emplacement

**MARCHES MENSUELS**

6 € l'emplacement avec ou sans électricité

**FOIRE ANNUELLE**

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER / ASSOCIATIONS LOCALES	2 m	10 €	7 €
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m <sup>2</sup>	60 €	40 €
	150 m <sup>2</sup>	70 €	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS	2 m	30 €	20 €

(hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR			
Artisans d'art	Stand de 3 mètres	30 €	18 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €
COMMERCANTS DU BOURG (hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		
PROFESSIONNELS BROCANTE	1 m linéaire	8 €	5 €

### FETE LOCALE

Grandes autos-tamponneuses + boutiques avec des pinces	100,00 €
Petites autos-tamponneuses + boutiques - tirettes	80,00 €
Manège enfantin	60,00 €
Pêche aux canards	30,00 €
Boutique de tir	30,00 €
Machine à sous casino	40,00 €
Boutique de churros + Structure Gonflable	40,00 €

### LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES\*

<b>Grande Salle du Picon</b>			
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/18h30	Soirée 19h/23h45
Services d'Etat ou collectivités Territoriales	GRATUIT		
<b>Le Fousseret</b>			
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/18h30	Soirée 19h/23h45
Associations (manifestation non lucrative)	GRATUIT Si régisseur 30€		
Associations (manifestation à but lucratif)	10 % de la recette ou 15 % de la recette en utilisant le matériel audio-visuel		
Autres	150 €	250 €	250 €
<b>Communes Cœur de Garonne</b>			
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/18h30	Soirée 19h/23h45
Associations (manifestation non lucrative)	GRATUIT		

	Si régisseur 30€		
Associations (manifestation à but lucratif)	15 % de la recette ou 20 % de la recette en utilisant le matériel audio-visuel		
Autres	250 €	350 €	350 €
<b>Extérieur Cœur de Garonne</b>			
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/18h30	Soirée 19h/23h45
Associations (manifestation non lucrative)	150 €	250 €	250 €
Associations (manifestation à but lucratif)	250 €	350 €	350 €
Autres organismes	300 €	400 €	400 €
Caution toute location	1 500 €	1 500 €	1 500 €

\* Tarifs dégressifs pour la demande d'une même salle 2 jours consécutifs : 2<sup>ème</sup> jour = 50 % du tarif initial.

<b>Petite Salle du Picon</b>		
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/22h
Services d'Etat ou Collectivités Territoriales	GRATUIT	
<b>Le Fousseret</b>		
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/22h
Associations (utilisation à but non lucratif)	GRATUIT	
Associations ou autres (utilisation à but lucratif)	50 €	100 €
Particuliers	30 €	60 €
<b>Autres Communes</b>		
	½ Journée 8h30/13h ou 13h30/18h	Journée 8h30/22h
Associations (utilisation à but non lucratif)	GRATUIT Seulement s'il n'y a pas doublon avec une association de la commune	
Associations (utilisation à but lucratif)	50 €	100 €
Particuliers	50 €	100 €
Autres	100 €	200 €
Caution toute location	500 €	500 €

**MARCHE COUVERT**

MANIFESTATION OCCASIONNELLE : 100 €

SALLE GRISE ANCIEN COLLEGE

MANIFESTATION OCCASIONNELLE : 50 €

**OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

**COMMERCANTS LOCAUX**

Devant de Porte, Terrasse : 1€ le m<sup>2</sup> par an

**TRAVAUX EFFECTUES PAR UNE ENTREPRISE POUR UN PARTICULIER**

0.50 € le m<sup>2</sup> par jour d'occupation

Forfait Déviation Rues ou Routes Barrées : 20 € par jour

Gratuit pour les travaux impactant les services publics

**CIMETIERE**

**COLUMBARIUM**

1 CASE = 420,00 € pour 30 ans

**CONCESSION ET CAVETTE (1m<sup>2</sup>)**

15 ans = 40,00 € le m<sup>2</sup>

30 ans = 115,00 € le m<sup>2</sup>

50 ans = 190,00 € le m<sup>2</sup>

**CAVEAU PROVISOIRE**

6 premiers mois = 5,00 € par mois

du 7<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> mois = 10,00 € par mois

à partir du 13<sup>ème</sup> mois = 25,00 € par mois

**TARIFS DE LOCATION DES BUREAUX DU TIERS LIEU :**

Bureau de 10 m<sup>2</sup> :

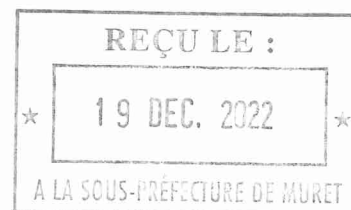
- ½ journée : 10 €
- 1 journée : 20 €
- 1 semaine (pack de 10 ½ journées) : 80 €
- 1 mois (pack de 40 ½ journées) : 250 €

Bureau de 7 m<sup>2</sup> :

- ½ journée : 8 €
- 1 journée : 16 €
- 1 semaine (pack de 10 ½ journées) : 70 €
- 1 mois (pack de 40 ½ journées) : 200 €

Privatisation du Tiers lieu :

- ½ journée : 40 €
- 1 journée : 80 €

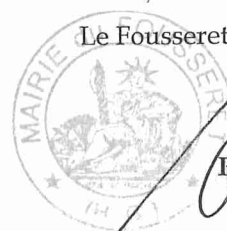


**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver les tarifs détaillés ci-dessus pour la régie de recettes Mairie du Fousseret.

**ARTICLE 2 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 décembre 2022.



*[Signature]*  
Mme LA GARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.